

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Paul PERRIN, Madame Sylvie CHEVILLON, Monsieur Maurice TOULLALAN, Madame Magali BLANLUET, Madame Nathalie LE GOFF, Madame Annick GOUDEAU, Monsieur Patrice GARNIER, Madame Anne BESNIER, Madame Isabelle VAN DER LINDEN, Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur David DUBOIS (*arrivé en cours de séance, à 20H33*), Monsieur Richard RAMOS, Madame Marianne HUREL, Madame Mariline BOUCLET, Madame Christine HEDJRI.

Absents ayant donné un pouvoir : Monsieur Philippe BAUMY à Madame Nathalie LE GOFF, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE à Monsieur Frédéric MURA.

Absents excusés : Monsieur Philippe AUGER et Monsieur Jean-François VASSAL.

Secrétaire de séance : Madame Marianne HUREL.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

Tiers	Objet	HT	TTC	Date
SPIE OUEST CENTRE	Travaux éclairage public 2017	23 915,90€	28 699,08€	02/02/2017
L'ADRESSE	Honoraires pour la vente terrain de la Bretauche	3 333,33€	4 000,00€	13/02/2017
TRAVAUX PUBLICS VAL DE LOIRE	Travaux de réparation de la voirie suite aux inondations	5 908,85€	7 090,63€	16/02/2017
SICTOM DE CHATEAUNEUF S/LOIRE	Redevance incitative ordures ménagères	6 980,70€	8 376,84€	23/02/2017
SOFI PROLIANS	Fourniture cylindre école maternelle pour mise sur organigramme	2 682,79€	3 219,34€	28/02/2017
ENEDIS	Raccordement pour la Rue de la fontaine St Côme	8 332,78€	9 999,34€	06/03/2017
	Total de la sélection	51 154,35€	61 385,23€	

Concessions :

Emplacement concédé :

Concession trentenaire concédée au nom de Monsieur EL OUAFI pour un montant de 103 €.

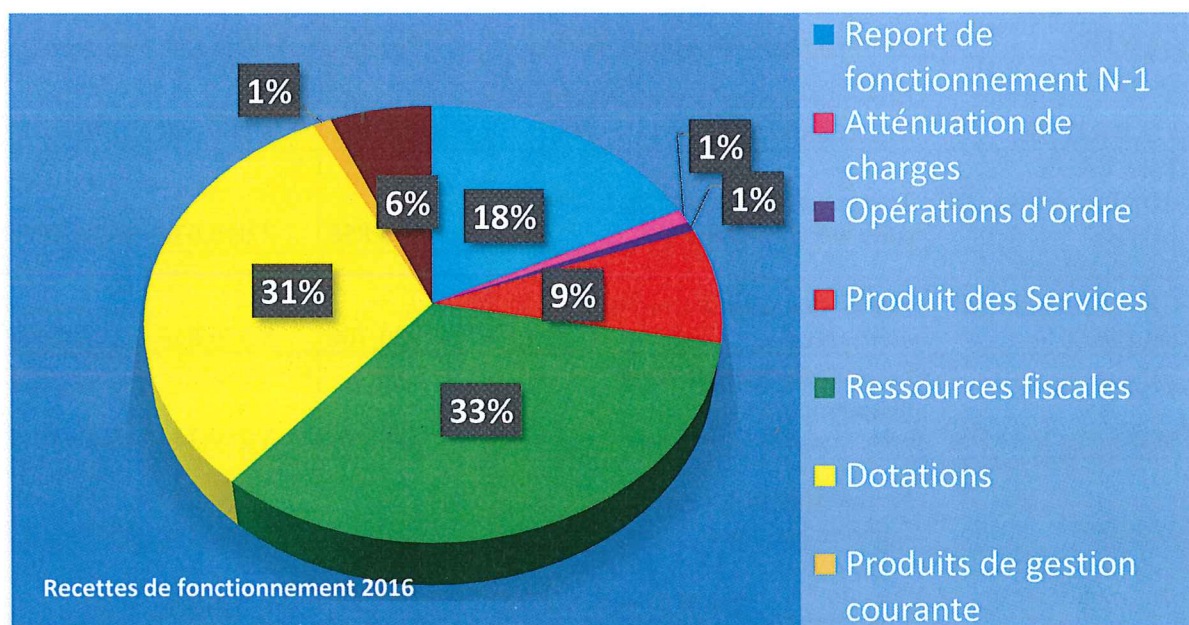
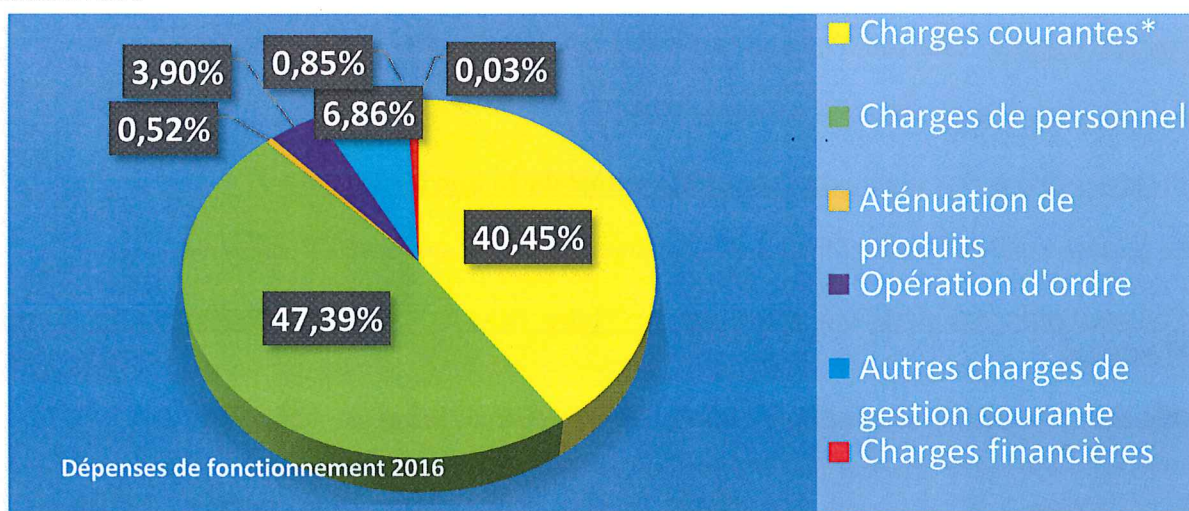
Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas préempter sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- Habitation – 1 Lotissement Les Sapins Bleus – Section ZR 400
- Habitation – 19, Clos de la Delinière – Section AP 468
- Terrain – Lieudit Reuilly – Jean Parer – Section ZP 133P

Finances – Débat d'orientation budgétaire

Budget principal
Réalisé 2016



CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Affectation du résultat

Affectation 2016 atypique liée à des recettes et des dépenses exceptionnelles

Exceptionnel 2016 :

Les inondations :

Recettes = 134 337€ (région) + 150 000€ (emprunt à taux 0 de l'agence de l'eau)

Dépenses = 316 531,61€ (dépenses de fonctionnement = dépollution, gestion des déchets...)

Travaux complémentaires de mise en sécurité de Torfou: dépenses = 1186,68€

Solde du contentieux piscine : 69 266,23€

Dissolution du SIRGEST

Recettes d'investissement = 82 662,89 €

Recettes de fonctionnement = -401,82 €

Nécessité de comparaison avec et sans exceptionnel

Affectation du résultat 2016

Exécution du budget 2016

		DEPENSES	RECETTES	Différence
REALISE	FONCTIONNEMENT	3 041 408,65 €	3 566 692,84 €	525 284,19 €
	INVESTISSEMENT	440 461,35 €	1 088 961,68 €	648 500,33 €
REPORTS N-1	FONCTIONNEMENT		761 199,13 €	
	INVESTISSEMENT	615 532,82 €		
INTEGRATION SIRGEST	FONCTIONNEMENT		-401,82 €	
	INVESTISSEMENT		82 662,89 €	
TOTAL	FONCTIONNEMENT	3 041 408,65 €	4 327 490,15 €	1 286 483,32 €
	INVESTISSEMENT	1 055 994,17 €	1 171 624,57 €	115 630,40 €
RAR	INVESTISSEMENT	143 198,79 €	6 700,00 €	-136 498,79 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT		1 286 081,50 €	
	INVESTISSEMENT	20 868,39 €		
AFFECTATION				
RESULTAT INVT	1068 OBLIGATOIRE	20 868,39 €		

Réalisé 2016 – Fonctionnement

Cette section a été maîtrisée malgré les inondations.

Les recettes ont été meilleures que prévues en raison d'une augmentation des bases d'imposition liée à la population, d'une bonification des dotations liées au passage à la strate de plus de 3 500 habitants et d'un effort de gestion sur les dépenses.

Réalisé 2016 - investissement

Les dépenses ont eu essentiellement pour but de couvrir le déficit d'investissement 2015.

La principale réalisation a été le parking du général de Gaulle.

L'investissement a été anormalement bas pour les réalisations nouvelles en raison des inondations.

CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Bilan financier provisoire des inondations :

BUDGET PRINCIPAL INONDATION

	Montant HT	€	
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT
remise en état de la voirie et des ponts	16 579,08 €		
Dépollution de la ville	268 673,54 €	134 337,00 €	Aide de la région pour la dépollution
Gestion des déchets et encombrants	31 278,99 €		
Total des dépenses HT	316 531,61 €	134 337,00 €	Total subvention
Montant TTC fnt	379 837,93 €		
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT
Démarrage pompe + armoire électrique	28 606,00 €	80% en attente	Dotation sur Equipement (Etat par préfecture)
Total des dépenses HT	28 606,00 €		Total subvention
TVA 20%	69 027,52 €		
Montant Total	414 165,13 €	279 828,13 €	Part communale
Récupération FCTVA 2017		4 692,53 €	
BUDGET ASSAINISSEMENT INONDATION			
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT
Réhabilitation des réseaux	921 773,27 €	217 300,00 €	Subvention département
		281 505,00 €	Subvention région
		15 000,00 €	Réserve parlementaire Corre
		en attente	Dotation sur Equipement (Etat par préfecture)
Total des dépenses HT	921 773,27 €	513 805,00 €	Total subvention obtenue au 22/11
TVA 20%	184 354,65 €	592 322,92 €	Part communale
Montant Total	1 106 127,92 €	1 106 127,92 €	Recettes totales

Projet du budget principal 2017

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017	FONCTIONNEMENT RECETTES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017
011 Charges courantes*	835 263,71 €	1 247 431,97 €	938 539,75 €	002 Report de fonctionnement N-1	788 740,82 €	761 199,13 €	1 265 213,11 €
012 Charges de personnel	1 477 479,38 €	1 461 634,48 €	1 584 000,00 €	013 Atténuation de charges	60 240,51 €	44 673,15 €	22 000,00 €
014 Atténuation de produits	8 344,00 €	15 909,00 €	20 000,00 €	042 Opérations d'ordre	58 676,51 €	32 511,54 €	42 582,00 €
022 Dépenses imprévues			222 732,81 €	70 Produit des Services	350 605,32 €	368 700,56 €	313 520,00 €
023 Virement section invst		- €	958 898,97 €	73 Ressources fiscales	1 341 091,76 €	1 443 646,44 €	1 421 721,73 €
042 Opération d'ordre	33 704,53 €	120 432,78 €	115 030,00 €	74 Dotations	1 188 374,20 €	1 356 911,87 €	1 150 404,56 €
65 Autres charges de gestion courante	205 800,29 €	211 473,32 €	236 306,00 €	75 Produits de gestion courante	55 834,93 €	49 470,17 €	45 991,12 €
66 Charges financières	26 162,59 €	26 334,07 €	23 225,00 €	77 Produits exceptionnels	2 729,06 €	270 779,11 €	5 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 046,81 €	896,81 €	151 700,00 €				
68 Dotation aux provisions		- €	16 000,00 €				
Total	2 587 801,31 €	3 084 112,43 €	4 266 432,53 €	Total	3 846 293,11 €	4 327 891,97 €	4 266 432,52 €

Section d'investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017	INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé au 31/12/2015	Réalisé au 31/12/2016	BP 2017
001 Report déficit INV N-1	490 255,96 €	615 532,82 €		001 Report crédit (N-1)			115 630,40 €
020 Dépenses imprévues		0,00 €		# 021 Virement section fonctionnement			958 898,97 €
040 Travaux en régie	58 676,51 €	32 511,54 €	42 582,00 €	# 024 Produits des cessions		0,00 €	
041 Opérations patrimoniales		0,00 €		# 040 Opération d'ordre	33 704,53 €	120 432,78 €	115 030,00 €
16 Remboursement capital emprunt	86 035,26 €	86 492,68 €	87 877,74 €	# 041 opérations patrimoniales		0,00 €	
20 Frais d'études	14 421,80 €	12 536,14 €	90 388,60 €	# 10 FCTVA + taxe d'aménagement	444 608,54 €	283 439,23 €	161 989,00 €
20 et RAR			15 855,00 €	# 1068 affectation du résultat		497 292,67 €	20 868,39 €
21 Immobilisations corporelles dépenses nouvelles	314 557,07 €	308 504,99 €	1 724 052,00 €	# 13 Subventions	131 737,70 €	187 797,00 €	219 190,00 €
21 et RAR			124 823,79 €	# 13 RAR Subventions			6 700,00 €
23 Travaux	261 636,99 €	216,00 €	731 500,00 €	# 16 Emprunt d'équilibre		0,00 €	
23 et RAR			2 520,00 €	# 21 Immobilisations corporelles		0,00 €	
26 participations et créances rattachées		0,00 €					
27 autres immo financières		200,00 €					
Total	1 225 583,59 €	1 055 994,17 €	2 819 599,13 €	Total année N	610 050,77 €	1 088 961,68 €	1 598 306,76 €
intégration de l'actif du SIRGEST				Emprunt d'équilibre			1 221 292,37 €
				subventions à demander			534 453,77 €

CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Projets d'investissement 2017

Projets d'investissements	RAR 2016	ANNÉE 2017
Commission JASAS		
Classe numérique et VPI		38 500,00€
Commission Cadre de vie		
<i>Investissements récurrents annuels</i>		
Réhabilitation des trottoirs	24 466,80€	50 000,00€
Travaux PLAN DE CIRCULATION	720,00€	461 000,00€
<i>Investissements projets</i>		
Piscine		250 000,00€
Vidéoprotection		120 000,00€
Extension chemin rural Loge Cognet		30 000,00€
Réhabilitation chemin des Coudreaux		47 000,00€
Gymnase modernisation et mise aux normes PMR		281 500,00€
Commission Fêtes et cérémonies associations communication		
Equipement spectacle Salle des Fêtes		30 000,00€
Services techniques		
Extension des services techniques (stockage et bureau)		150 000,00€
Salle polyvalente extension du local de stockage		72 000,00€

Projet du budget annexe – Assainissement

FONCTIONNEMENT				Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	10 126,94 €	7 440,65 €	37 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	110 076,21 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	93 239,60 €	118 191,60 €	118 610,60 €		
66	Charges financières	5 978,09 €	5 402,98 €	4 797,11 €		
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				109 344,63 €	131 036,23 €	270 483,92 €
INVESTISSEMENT				Réalisé 2015	Réalisé 2016	budget 2017
DEPENSES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 439,98 €	271 878,18 €	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 806,30 €	70 103,21 €	68 368,26 €		
041	Opérations patrimoniales	- €	60 768,58 €	47 650,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	16 000,00 €	16 000,00 €	166 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €		
21	Immobilisations corporelles	277 311,48 €	24 099,60 €	294 495,32 €		
23	Immobilisations en cours	- €	- €	925 633,58 €		
23	RAR	- €	- €	1 890,00 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				430 657,76 €	442 849,57 €	1 604 037,16 €
Amt des dépenses						- €
Amt des subventions						
Reversement tva par le fermier						
RECETTES				Réalisé 2015	Réalisé 2016	
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	206 299,49 €	28 143,98 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71 806,30 €	70 103,21 €			
70	Vente de produits fabriqués, prestat* de services, march	109 404,56 €	129 903,70 €			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				387 510,35 €	228 150,89 €	
INVESTISSEMENT				Réalisé 2015	Réalisé 2016	
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €			
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	93 239,60 €	118 191,60 €			
041	Opérations patrimoniales	- €	60 768,58 €			
10	affectation du résultat	65 439,98 €	250 021,74 €			
13	Subventions	- €	364 746,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	150 000,00 €			
27	Autres immobilisations financières	- €	60 768,58 €			
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT				168 679,58 €	1 004 496,50 €	
emprunt d'équilibre						
en attente subvention Etat inondation						

Projets d'investissement 2017

Extension des réseaux Route de Donnery.

ère
1 tranche de réhabilitation des réseaux suite aux inondations : Ponson du Terrail, Desbrosses, Les Acacias, La Gare, Trainou.

Projet du budget annexe – Eau

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017
011	0,00	0,00	30 281,68	002	237 603,14	275 229,28	327 059,16
023	0,00	0,00	333 681,12	042	5 403,53	5 403,54	5 403,53
042	27 650,45	28 382,68	28 299,89	70	59 873,06	74 809,02	60 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	27 650,45	28 382,68	392 462,69	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	302 879,73	355 441,84	392 462,69
					275 229,28		
INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017		Réalisé 2015	Réalisé 2016	Budget 2017
040	5 403,53 €	5 403,54 €	5 403,53 €	001	111 819,24 €	134 066,16 €	143 446,90 €
20		- €	30 000,00 €	021	- €	- €	333 681,12 €
21	- €	- €	470 224,38 €	040	27 650,45 €	28 382,68 €	28 299,89 €
23	- €	13 598,40 €	- €	13	- €	- €	- €
				16			
				27		- €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 403,53 €	19 001,94 €	505 627,91 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	139 469,69 €	162 448,84 €	505 627,91 €

Projets d'investissement 2017

Extension des réseaux Route de Donnery.

2017-007- Finances et budgets locaux- Modification de la demande de subvention parlementaire suite aux inondations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Fay-aux-Loges,

Vu la délibération n°2016-091 du conseil municipal du 7 juillet 2016 relative à la demande d'aide parlementaire exceptionnelle,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de réhabilitation des réseaux d'assainissement suite aux inondations pour un montant de 1 106 127,92 € TTC et adopte le plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>			<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>
Réhabilitation des réseaux	921 773,27 €	217 300,00 €	Subvention département obtenue
		281 505,00 €	Subvention région obtenue
		15 000,00 €	Réserve parlementaire Corre
		221 225,58 €	Dotation sur Equipement en attente
Total des dépenses HT	921 773,27 €	735 030,58 €	Total subvention obtenue au 22/11
TVA 20%	184 354,65 €	371 097,34 €	Part communale
Montant Total	1 106 127,92 €	1 106 127,92 €	Recettes totales

- **SOLLICITE** une subvention de 15 000,00€ de réserve parlementaire auprès de Madame Corre au titre de l'opération et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-008- Finances et budgets locaux- Demande de subvention CAF pour l'aménagement de l'accueil de la maison des Loges

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'appel à projets de la caisse d'allocations familiales,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet d'investissement de l'accueil de la maison des Loges pour un montant de 3 503,76€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de la CAF de 80% du montant hors taxe et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-009- Finances et budgets locaux- Demande de subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet de Salon du Livre,
Considérant le refus du CNL pour une demande d'aide financière,

Entendu les exposés de Monsieur Maurice TOULLALAN et de Madame Anne BESNIER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de salon du livre pour un montant de 7 281€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de 50% plafonnée à 3 000€ au conseil départemental au titre du fonds culturel et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-010- Finances et budgets locaux- Demande de subvention à la fédération française de football pour la remise en état du terrain

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réhabiliter le terrain de football pour permettre de jouer les matchs de district dans les normes en vigueur,

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du terrain de football pour un montant de 22 824,33€ TTC
- **SOLLICITE** une subvention de la fédération française de football et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-011- Finances et budgets locaux– Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le gymnase communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réhabiliter le gymnase communal et notamment la mise aux normes des vestiaires,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 188 290,00€ HT

Coût prévisionnel de Maîtrise d'œuvre : 22 312,78€HT

Coût prévisionnel SPS : 7 520,00€ HT

Coût prévisionnel SPS : 7 520,00€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de réhabilitation du gymnase communal pour un montant de 270 771,34€ TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>		<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>	
Travaux	188 290,00 €	DSIL	167 878,23 €
MOE	22 312,78 €		
SPS	7 520,00 €		
CT	7 520,00 €		
Total des dépenses HT	225 642,78 €	Total subventions	167 878,23 €
TVA 20%	45 128,56 €	Part communale	102 893,11 €
Dépenses TTC	270 771,34 €	Recettes totales	270 771,34 €

- **SOLLICITE** une subvention de 167 878,23€ au titre de la DSIL, soit 62% du montant TTC du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-012- Finances et budgets locaux– Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité des mises aux normes électriques et gaz,

Considérant la nécessité de sécuriser les bâtiments publics conformément à la directive du préfet avec le plan vigilance attentat,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Coût prévisionnel de la mise aux normes: 4 066,56€ HT

Coût prévisionnel de la sécurisation des fermetures par cylindres : 3 791,37€HT

Coût prévisionnel de la vidéoprotection des bâtiments : 68 233,67€ HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics pour un montant de 91 309,92€ TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
mises aux normes	4 066,56 €	DSIL	60 873,28 €
cylindres	3 791,37 €		
Vidéoprotection	68 233,67 €		
Total des dépenses HT	76 091,60 €	Total subventions	60 873,28 €
TVA 20%	15 218,32 €	Part communale	30 436,64 €
Dépenses TTC	91 309,92 €	Recettes totales	91 309,92 €

- **SOLLICITE** une subvention de 60 873,28€ au titre de la DSIL, soit 66,66% du montant TTC du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-013- Finances et budgets locaux- Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2017-2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose le projet suivant :
Aménagement de la cour du pôle d'activités culturelles

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 64 329,90€ TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au contrat de ruralité.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice TOULLALAN,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet d'aménagement de la cour du pôle d'activités culturelles pour un montant de 64 329,90€ TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	%	
TRAVAUX	53 608,25 €	64 329,90 €	DETR 2017	20	10 721,65 €
			Cœur de Village	30	16 082,47 €
			Contrat de ruralité	30	16 082,48 €
			AUTOFINANCEMENT		21 443,31 €
TOTAL	53 608,25 €	64 329,90 €	TOTAL		64 329,90 €

- **SOLLICITE** une subvention de 16 082,48€ au titre du contrat de ruralité, soit 30% du montant HT du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

2017-014- Aménagement de l'espace et urbanisme – Transfert de la compétence PLUi

Pour rappel, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « ALUR », a été promulguée le 24 mars 2014 (loi n°2014-366 du 25 mars 2014), publiée au journal officiel le 26 mars 2014 et est entrée en vigueur le 27 mars. Elle apporte des changements en matière de compétence des EPCI dans les domaines de l'urbanisme, notamment concernant les SCOT et les Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI).

Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà de droit la compétence pour élaborer un PLUI, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Les modalités du transfert de la compétence en matière de PLU dans les trois ans à compter de la date de publication de la loi :

La communauté de communes des Loges, existante à la date de publication de la loi ALUR et n'étant pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, et documents d'urbanisme y tenant lieu, le deviendra le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 26 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, les conseils municipaux du territoire de la CC des Loges auront la possibilité de s'opposer par délibération au transfert, dans des conditions de majorité particulières.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à une communauté de communes devra être exprimée par 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes du territoire dans la période précitée.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ, DE NE PAS S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes des Loges.

2017-015- Institutions, organisation et vie politique – Election d'un représentant au syndicat mixte pour la fourrière départementale

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 et portant création du syndicat mixte fermé pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du Conseil Municipal de FAY-AUX-LOGES en date du 12 décembre 2016 demandant au préfet qu'il crée ladite structure et précisant que la commune entendait en faire partie,

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Président de l'Association des Maires du Loiret en date du 21 février 2017 sollicitant des communes membres de ce syndicat qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Le maire expose au Conseil Municipal que la Commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le Conseil Municipal en son sein à la majorité absolue,

CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire,

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après un tour de scrutin à la majorité absolue,

Désigne :

Monsieur Frédéric MURA, délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Monsieur Patrice GARNIER, délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Outre sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, la présente délibération sera par ailleurs adressée, pour information, à l'Association des Maires du Loiret.

2017-016- Institutions, organisation et vie politique – Désignation des membres des commissions intercommunales

Suite à l'intégration des six communes de l'ancienne Communauté de Communes Valsol au sein de la Communauté de Communes des Loges, le Conseil Communautaire a redéfini la thématique des commissions et en a créé trois nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) au sein des Commissions ci-dessous.

Ces membres titulaires et suppléants peuvent être des conseillers municipaux non délégués communautaires.

Commissions	Titulaire	Suppléant
Finances Développement économique Nouvelles Technologies	M. Frédéric MURA	M. Maurice TOULLALAN
Services aux communes Groupement de commandes	M. Patrice GARNIER	M. Paul PERRIN
Urbanisme Scot PLUi Cœur de Village	M. Frédéric MURA	M. Fabrice PELLETIER
Voiries	M. Philippe BAUMY	M. Paul PERRIN
Equipements (création, entretien, gestion des salles)	M. Paul PERRIN	M. Patrice GARNIER
Santé Petite Enfance Services à la population	Mme Magali BLANLUET	M. Maurice TOULLALAN

CR 2017-2 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Aménagement du territoire (PLH, mobilité) Gens du voyage	M. Maurice TOULLALAN	M. Frédéric MURA
SPANC GEMAPI Eaux potables Eaux usées Eaux pluviales	M. Paul PERRIN	M. Philippe BAUMY
Tourisme Communication (interne, externe) Culture	Mme Nathalie LE GOFF	Mme Isabelle VAN DER LINDEN

Informations diverses :

- Résultat des analyses d'eau de l'ARS : 25 janvier 2017
 - Robinet de la cuisine de la Mairie : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Mutuelle communale
- Inscription des élus sur le tableau des permanences pour les bureaux de vote n°1, 2 et 3, à l'occasion de l'élection présidentielle (1^{er} tour le 23 avril 2017- 2^{ème} tour le 7 mai 2017) et des élections législatives (1^{er} tour le 11 juin 2017 – 2^{ème} tour le 18 juin 2017).

La séance est levée à 23h02.

**Le Maire,
Frédéric MURA**

